



# LA PLONGEE SOUS MARINE

## CONNAISSANCES DES RISQUES ET BONNES PRATIQUES

Je, soussigné \_\_\_\_\_, certifie par la présente avoir été informé et avoir pris connaissances des risques et des conditions de réalisations inhérents à la pratique de la plongée sous-marine et m'engage à respecter les bonnes pratiques y relatives.

- 1) La plongée sous-marine consiste à évoluer en milieu hyperbare. Ce milieu génère certaines modifications physiologiques pouvant provoquer des accidents entraînant des pathologies pulmonaires et/ou neurologiques importantes (accidents de désaturation, accidents de décompression, ...)
- 2) La pratique de l'activité demande d'être en bonne forme physique générale. Toutes formes de pathologies (lourdes et/ou légères, passées et/ou actuelles) ou prise de médicament devra être signalées auprès du Directeur de Plongée présent sur les lieux et qui décidera de la suite à donner par rapport à l'activité subaquatique.
- 3) La pratique de la plongée sous-marine est accessible **à partir de 8 ans révolus**. Pour les personnes n'ayant pas atteint la majorité légale, l'activité est soumise à l'autorisation parentale ou du tuteur légal (présent lors du « BAPTEME DE PLONGEE »)
- 4) **Lors de la pratique de l'activité, pour des raisons de confort et de sécurité, des contacts moniteur/élève se produisent. Dans la mesure du possible, ces contacts seront effectués de telle sorte qu'ils ne portent pas atteinte à la morale, aux mœurs ou au respect des personnes.**
- 5) Les gestes, consignes ou autres recommandations qui seront oralement énumérés par le moniteur lors du briefing pré-plongée devront être compris et scrupuleusement respectés avant, pendant et après l'activité.

Date et signature de l'élève ( ou du représentant

Légal pour le mineurs) précédées de la mention

« Lu et approuvé »

---